



tes actuelles

Une vie entière au service de la recherche, puisqu'il ne quittera son laboratoire qu'à 86 ans, pour aller mourir en 1841, à 91 ans, à Massy, le village où il avait créé la première conserverie industrielle au monde en 1802.

Triste fin, il mourut dans la misère, et son corps fut inhumé dans la fosse commune.

Nicolas Appert, dès 1806, avait proposé son invention à l'Empire et ce n'est qu'en 1810 qu'elle fut officiellement reconnue, d'où ce 200^{ème} anniversaire que l'on a commémoré en 2010. Son idée géniale fut enfin reconnue, quoique déjà très appréciée et utilisée dans la marine. Très officiellement il lui fut proposé l'alternative suivante, à savoir, soit breveter son invention, soit, d'une manière très altruiste, la mettre à disposition de tous, avec néanmoins une prime substantielle. C'est cette dernière solution qu'il choisit.

Son idée fut rapidement exploitée par tous et en particulier par les Anglais, sans que ceux-ci lui reversent la moindre contribution. Quelques 50 ans plus tard, son idée lui fut même dévolue par ces mêmes Anglais utilisant le fer blanc au lieu des bocaux en verre. C'est le début de la prodigieuse saga de la boîte de conserve et le véritable début d'une exploitation industrielle de l'appertisation.

Cette courte biographie est tirée de l'ouvrage de J.P. Barbier « Nicolas Appert inventeur et humaniste ». J.P. Barbier est président-fondateur de l'Association Internationale Nicolas Appert qui se donne pour objectif de faire connaître ce Châlonnais, presque méconnu dans sa ville natale et en France, et dont la vie fut plus intense qu'on ne l'imaginait. Pour Nicolas Appert, la reconnaissance est universelle, car le terme "appertisé" est passé du langage industriel au langage quotidien. Son invention dans ces applications ne cesse de s'étendre, dans la vie courante, comme dans les techniques de pointe.

Les curieux qui voudront approfondir trouveront dans cette biographie de Nicolas Appert

- les premiers pas de la coopération entre le fer-blanc et Nicolas Appert, pour ses démonstrations à l'Amirauté.
- les difficultés de la phase d'industrialisation, si communes en France, avec déjà à cette époque, les joies des aides publiques et des autorisations nécessaires pour investir...
- un cas d'école sur la propriété industrielle dans la France du XIX^{ème} siècle.
- l'opiniâtreté d'un homme passionné, et de son

épouse dont on ne parle que trop rarement.

Vous l'avez compris, nous, anciens sidérurgistes, sommes redevables à cet inventeur, de notre activité fer-blanc dont 50% de la production est encore utilisée, de nos jours, pour l'emballage de produits alimentaires appertisés. Contrairement aux idées reçues, ce produit est encore en expansion en Europe de plus de 3% par an, grâce au développement des pays d'Europe de l'Est. Notre groupe ARCELOR MITTAL en produit annuellement environ 4 millions de tonnes, sur les 17 produites dans le monde.

Ceci nous donne l'occasion de brosser un rapide panorama des lignes d'étamage fonctionnant dans le monde sous la bannière d'Arcelor Mittal. Ces 4 MT/an sont produites à partir de bobines d'acier de 12 à 30/100 de mm d'épaisseur recouvertes de 5 à 30 gr/m² d'étain, sur 20 lignes réparties de la manière suivante :

- 10 en Europe de l'Ouest : Florange (2) et Basse-Indre (2), avec désormais un management opérationnel commun, Liège (1), Avilès (2) Etxebarri (3). Pour mémoire 3 lignes ont été arrêtées : Mardyck, Annaba Piombino.
- 3 en Europe de l'Est à Termi-Tau, avec un procédé d'origine russe.
- 5 en Amérique du Nord : Hamilton - ex : Dofasco (1), Weirton (USA) avec 4 lignes halogènes.
- 2 en Afrique à Vanderbijpark - ex : Scor.

Une remarque s'impose : notre groupe ne dispose d'aucune implantation sur des marchés très émergents : Brésil, Inde, Chine, Russie... A quand un investissement significatif dans ces pays, et pourquoi pas en Europe puisque le marché y est en croissance ?

La grande variété des processus d'étamage n'a pas favorisé le maintien d'une direction technique spécifique. Seule la R&D et le marketing global sont communs à toutes ces entités. Elle est basée à Maizières les Metz et pilotée par S.Heurtault ; qu'il soit remercié pour le temps qu'il nous a consacré et les données chiffrées ci-dessus.

Mais au fait, savez-vous ce qui est bien en évidence sur son bureau ? Une édition "reprint" de l'ouvrage de Nicolas Appert publié en 1810 « L'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales ».

Gérard COLIN

pour les curieux : www.appert-aina.com
A.I.N.A. - 25 impasse Appert 51510 CHENIERS.

► LA FOLIE SMARTPHONE... Phénomène de Société ou Nouvelle drogue ?



Il n'est pas de semaine sans qu'un constructeur de matériel électronique ne propose, sur le marché, un appareil de poche, baptisé « Smartphone », engin permettant d'être un agenda, un calendrier, autorisant la navigation sur le Web, la consultation de ses mails, l'envoi de SMS, un téléphone, une télévision de poche, un appareil de photo, une caméra, un GPS, une banque de données en tout genre, une carte de paiement, un lecteur de musique ou de vidéo, bref un engin qui range définitivement votre vieux téléphone portable au rang de vénérable antiquité. En 2010, le marché du Smartphone a connu une croissance de plus de 100% et ce n'est qu'un début. Comme tous les engins objets d'engouement populaire, un Smartphone, dès l'achat réalisé, est déjà démodé. C'est là que les constructeurs de ces engins se révèlent de remarquables commerçants, car un accro au Smartphone n'aura de cesse que de s'offrir le dernier joujou ou la dernière version du modèle apparu sur le marché à grand renfort de publicité.

Le téléphone portable a connu en quelques années un développement exponentiel et on peut se poser des questions sur ce phénomène de société. A voir certains comportements on peut se demander comment on a pu vivre avant l'apparition de cet outil. En entreprise, les « mails » posaient déjà un sérieux problème de perte de temps. Que dire des portables ? Le portable, pour certains accros, est devenu un compagnon indispensable, dont on ne se sépare jamais, prêt à répondre à tout appel. Il y a parfois des situations ridicules et cocasses comme par exemple, ce mari, dans une grande surface, chargé de réapprovisionner le ménage en poudre de lessive, mission à haute responsabilité, téléphonant à sa chère et tendre, pour savoir quel produit prendre. Il y a aussi le jeune ou le moins jeune qui fait la manche sur le trottoir, la cigarette au bec et le portable rivé à l'oreille, ou encore, le bédouin, sur son âne, qui télé-

phone en plein désert. Tout ceci a un coût et les forfaits sont chers et très difficilement résiliables.

Pour les constructeurs, il a été et il est impératif d'avoir une longueur d'avance sur la concurrence et de planifier de tapageuses campagnes publicitaires lors du lancement du nième et dernier modèle de la gamme. Pour l'acheteur, en toute circonstance et en public, jouer négligemment avec le joujou dernier cri, est incontestablement le signe d'une réussite, qu'il y a lieu de montrer.

Il faut bien être conscient que le fait d'être acquéreur d'un tel engin va vous lier pour 24 mois à un opérateur. Le but inavoué de tous les opérateurs téléphoniques est, en priorité, de s'attacher une clientèle et de lui proposer de lucratifs forfaits, forfaits qui sur une année, doublent voire triplent le prix d'achat dudit Smartphone. D'un point de vue marketing, rien de bien nouveau, Kodak, jadis, vendait des appareils photos pour doper le lucratif marché de la pellicule. Mais arrêtons-nous un instant sur les possibilités de ces petites merveilles dont le coût d'achat est de quelques centaines d'euros. Dans le Smartphone et quelqu'en soit le constructeur, il faut distinguer, au départ, 3 types de machines avec des fonctionnalités spécifiques, réclamées depuis des années par les utilisateurs. Le constructeur Apple a parfaitement su différencier ces 3 fonctionnalités sous les terminologies (initiales) iPod, iPhone, iPad. La dernière tendance à ce jour, est de proposer des machines multi fonctionnalités (il faut ratisser large...), tout en favorisant, de préférence, telle fonctionnalité par rapport à telle autre. Toute la publicité du constructeur est basée sur l'avantage que représente le petit "plus" que ne propose pas la concurrence. Ce genre de détails n'est pas destiné à éclairer la lanterne du béotien moyen, mais à "draguer" le puriste.

L'iPhone, le must des Smartphone à ce jour dans sa

version 4... en attendant la version 5, est un iPod permettant de téléphoner, l'iPad est un iPod permettant et le téléphone et la lecture de textes sur grand écran. Explicitons donc ce qu'est un iPod, outil de base le plus ancien dans sa conception, outil qui répondait à un réel besoin. Tout le monde a connu l'époque des Walkmann qui est l'ancêtre de l'iPod.

L'idée originelle de l'iPod est de permettre à son possesseur l'enregistrement et le transport de ses morceaux de musique favoris. Le marché du baladeur est prospère tout comme l'est celui des lecteurs de DVD ou des consoles de lecture de photos. Cela fait 3 appareils à acheter, d'où l'idée géniale de permettre avec un seul support l'enregistrement de musiques, de vidéos ou photos et de permettre leur conservation et leur restitution soit sur l'appareil lui-même ou bien sur des appareils dédiés, tel que téléviseur, poste radio de voiture, lecteur spécifique, voire PC. Pour ce faire, il existe sur Internet des logiciels gratuits qui, à partir d'un PC, permettent la constitution de ces bases de données (généralement avec compression standard de type MP3). Par exemple, en voiture sur votre autoradio, vous pouvez, après enregistrements à l'aide de votre PC, disposer de la totalité de votre discothèque sur un iPod de la taille d'un téléphone (jusqu'à 150 Gigas quand même). Bien évidemment le constructeur met l'accent sur la facilité d'utilisation et sa convivialité. Le logiciel permettant cette copie sur iPod est gratuit...

L'iPod répond donc parfaitement à ce désir d'enregistrement, de conservation, de transport et restitution. Pour le rendre encore plus attractif et plus ouvert, le constructeur a eu l'idée de lui adjoindre un écran, au graphisme remarquable et des menus sollicités par des contacts tactiles. Une étape a ensuite été franchie en lui adjoignant un téléphone puis une liaison internet, puis deux caméras, une prise de sons, un GPS et enfin la possibilité de charger depuis internet, une multitude de logiciels gratuits ou payants. L'iPod est devenu un iPhone. C'est un remarquable assistant personnel.

C'est aussi :

- Une boîte à musique ou à vidéo ou à photos (iPod avec tous les logiciels de gestion associés).
- Un accès Internet permettant sur le Net le surf et l'envoi et des réceptions de mails ou fichiers.
- Une console de jeux.
- Un téléphone portable dernier cri avec toutes ses fonctionnalités.
- Un appareil photo et/ou caméra avec les logiciels de gestion.
- Un GPS de localisation et de guidage.

- Des logiciels d'application gratuits ou payants à charger depuis son PC (fonction Tom Tom par exemple, plan du métro, plan des stations Velib, retouche de photos, réserve de la batterie suivant l'utilisation envisagée avec l'iPhone)
- Bref un outil tout à fait bluffant. Il y a quelque chose d'extraordinaire à voir les utilisateurs, quand ils dominent leur sujet, changer de vues en glissant un doigt sur l'écran. Fini le crayon stick ou le clavier classique. Son prix, moins de 300 €, auquel il faut rajouter l'abonnement mensuel au serveur téléphonique avec, bien entendu, son accès Internet. Mais attention au coût des abonnements aux serveurs qui peuvent dépasser 50 € par mois. Enfin, dernier raffinement et cerise sur le gâteau, tout en gardant toutes les innombrables possibilités de l'iPhone, on peut lire son dernier roman, lu sur Internet, sur un écran plus grand que celui de l'iPhone classique. C'est l'iPad.

Le marché des Smartphone connaît un développement extraordinaire. C'est devenu la cible favorite du vol à l'arraché en ville. Les matériels proposés sont à quelques particularités près identiques chez les différents constructeurs. Mais c'est au niveau des logiciels option proposés au chargement que la guerre fait rage entre Apple, Google, Microsoft, Nokia, Samsung ou Blackberry. Tous proposent des logiciels d'application spécifiques gratuits ou payants à charger sur son Smartphone, logiciels d'application qui décuplent les possibilités des Smartphone et en font un véritable PC. Il existe sur les sites de ces fournisseurs des « Appstore » chez Apple, des « Android Market » chez Google, des « App Store » chez Samsung, des « Ovi » chez Nokia, des « Rim » chez Blackberry, qui sont des catalogues des bibliothèques des programmes proposés au chargement.

Mais attention tout n'est pas idyllique dans le monde du Smartphone. Il y a au moins quatre écueils auxquels il faut faire attention :

- 1 - L'autonomie de la batterie qui peut être limitée (2 heures en utilisation intensive).
- 2 - Le maquis et pièges des forfaits « Internet Mobile ». La première astuce des fournisseurs d'accès est d'appâter le client avec des prix d'achat d'appareils abordables mais associés à des forfaits de quelques heures (par mois), souscrits obligatoirement à ce jour, pour 24 mois. (Les machines sont proposées au prix de 1 € pour le LG GW620 chez Bouygues à 319 € pour l'iPhone 4 chez Orange). A cet achat de matériel, il faut rajouter les redevances mensuelles aux opérateurs qui, à ce jour, varient de 34,90 €

nes âgées au titre de cette organisation.

Est-ce possible en France... ?

Réflexion de J.Ruhin

Ce fut ma question et suggestion auprès de quelques personnalités politiques locales bien placées sur ces sujets (Député, Conseiller Général, Député Européen) auxquelles j'avais diffusé mon C.R. et donné les références du conférencier concepteur de cette formule. Sur place, lors du Séminaire, j'avais pris soin de prévenir le conférencier allemand d'un appel possible de personnes intéressées par ces thèmes en France pour développement plus complet et échange d'expérience. Ceci se passait en août ou septembre après sortie de mon compte rendu fin juillet 2010. Son téléphone, à ce jour, n'a pas eu d'appel de France...

Ceci m'a remémoré une réflexion d'un (petit) chef de Service, au début de ma carrière à Hayange. Il s'agissait de s'inspirer d'une formule administrative et commerciale en vigueur aux Forges de Dilling et qui me paraissait intéressante.

Sa réponse fut la suivante « Mais Ruhin, vous ne pensez quand même pas que des Allemands vont apprendre à travailler à la sidérurgie française ».

C'était il y a 45 ans ! En France, nous avons vraiment besoin de cours de rattrapage ! Merci

Jacques RUHIN

Note de la Rédaction

A l'échelon local, toutes proportions gardées, de telles organisations existent à Hayange, Fameck, Rosselange et Guénange. A Guénange, en particulier existe depuis plusieurs années l'association Soliseniors ayant des objectifs identiques à ceux des Allemands à Cologne.

Soliseniors pour Guénange et ses environs rend de multiples et précieux services reconnus, appréciés et salués par les Autorités. Toutes ces Associations restent malheureusement la volonté d'initiatives personnelles à un échelon très local. On constate qu'en France, cette solidarité et ce civisme, sources de richesses n'ont apparemment pas d'écho auprès des Municipalités et de nos Hommes Politiques.



➤ 2010 - ANNÉE NICOLAS APPERT

2010 a vu célébrer la mémoire de Nicolas Appert... Cela vous aura sans doute échappé, bien que certains journaux en aient fait une pleine page ! Pourquoi nous, anciens sidérurgistes, devrions nous nous sentir concernés ?

Et tout d'abord de qui s'agit-il ? Nicolas Appert fut sans conteste l'homme qui révolutionna l'art culinaire. Il y a dans cet art un avant et un après Appert. Avant son invention, seuls le sel et le fumage permettait la conservation des denrées périssables. Et pour tout produit impossible à saler ou fumer c'était la perte inexorable des surplus des années d'abondance et la famine les années de pénurie.

Avant Appert, c'était le scorbut pour les marins lors des longues traversées, c'était consommer uniquement les produits de saisons, c'était l'impossibilité d'exporter les productions périssables... Appert a fait disparaître tout cela.

Cet homme simple né sous Louis XV à Châlons-sur-Marne, en Champagne, fera une découverte géniale, mais empirique, en pleine Révolution française dans les années 1794-1795. Tour à tour aubergiste à Châlons, puis élève de bouche en Allemagne, officier de bouche à Forbach, il s'installe confiseur à Paris

sous Louis XVI. Ardent révolutionnaire, il sera emprisonné à Paris pendant la terreur, après son arrestation à Reims. C'est à cette époque troublée qu'il fera sa découverte, à Paris puis à Ivry-sur-Seine.

Son procédé simple alliant la chaleur à un bouchage hermétique sera le premier procédé universel de conservation des substances animales et végétales que l'on désigne maintenant sous le terme "appertisation". Cette appertisation se faisait dans des récipients en verre remplis à ras bord et chauffés au bain marie. Chercheur infatigable on lui doit aussi la découverte du chauffage des vins, du lait, de la bière, procédé désigné, depuis, sous le terme de "pasteurisation" c'est-à-dire 60 ans avant Pasteur à qui, revint l'honneur de porter le nom de ce procédé. On doit aussi à Nicolas Appert la découverte du lait concentré... Précurseur, il sera le premier à faire construire des autoclaves de 300 à 400 litres, qui ne sont ni plus ni moins que les ancêtres de nos cocottes minu-

également obsolète, pour beaucoup)

Quand vous déciderez que vous entrez dans le quatrième âge

« On n'est pas vieux, tant que l'on cherche. »
« On voit bien encore aux tessons ce que fut le pot. »
« La jeunesse, en France, on ne l'admire que chez les vieillards. »
« La mort, c'est comme tout; tant qu'on n'y a pas goûté, on s'en fait une montagne. »
« Si, un matin à ton réveil, tu n'as mal nulle part, c'est que tu es mort. »
« L'éternité, c'est long, surtout vers la fin. » (à garder pour le dernier jour)

En attendant, régalez-vous

« De la musique avant toute chose, et surtout préfère l'impair » (Art poétique)
« Tout homme bien portant peut se passer de manger pendant deux jours, de poésie jamais »
« Platon avait tort de vouloir proscrire les poètes. Même médiocres, ils ne font de mal à personne »
« Il faut toujours être ivre, ... de vin, de poésie ou de vertu, à votre guise » (Et le whisky, alors ?)

► SOLIDARITÉ ENTRE SENIORS

Notre ami Jacques RUHIN, comme tous les ans, assiste pour l'ICCA, en Allemagne, au congrès sur la solidarité inter générationnelle. Il s'y dit des choses intéressantes que malheureusement il nous est impossible de transcrire dans cette parution (mais qui figure sur le site ICCA). Cette année, Jacques RUHIN a été particulièrement frappé par une expérience d'entraide entre seniors qui, à partir d'un bénévolat, est devenue au fil des ans un organisme, qui a pignon sur rue à Cologne.

A l'origine, c'est autour de Leverkusen et Bonn, que cette solidarité a vu le jour. L'idée de base est d'offrir des services aux personnes âgées de Cologne.

Cologne a 1 million d'habitants dont 250 000 seniors. Parmi ces seniors 30 000 sont volontaires pour aider leurs concitoyens. Cela leur procure d'une part une occupation et d'autre part ils rendent service aux 60 000 personnes qui ont besoin d'aides. Après étude des besoins des seniors et les aides possibles, un organisme a été créé en 2002. Il est rattaché à la ville de Cologne et emploie 24 personnes dont certaines à temps partiel. Il a 12 correspondants dans l'agglomération (pour coordination ou en totale autonomie). Le fonctionnement s'avère positif. D'un point de vue strictement financier, Cologne dépense maintenant 610 000 € par an pour cette offre publique aux personnes âgées. Pour 18 000 personnes objets d'interventions annuelles, cela représente un coût d'intervention moyen de 33,75 €, ce qui est 10 fois inférieur à ce qui était dépensé avec le schéma classique, avant l'instauration de cet organisme. Les éléments moteurs sont des clubs d'anciens

(249), des groupes CARITAS (120) et un des buts des Diaconies.

L'idée directrice de cet organisme peut se résumer par

**Moi pour moi.
Moi avec les autres pour moi.
Moi avec les autres pour les autres.
Les autres pour moi.**

Cela se traduit par :

- Un rapprochement des besoins à satisfaire face aux ressources identifiées. Après la guerre, les dépenses de 80 % des besoins étaient supportées par les grandes firmes (Bayer par exemple) ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

- Une utilisation des potentialités des personnes âgées et des citoyens actifs pour aboutir à une solidarité entre tous les acteurs

- Une sensibilisation des conseils municipaux d'être en bonne relation avec les associations d'anciens et avec les Organismes créés

- Une mesure de la satisfaction et de la qualité auprès des personnes aidées. Exemples d'interventions : courses, conseils, présence, communication, coiffeur, petit bricolage, etc.

- La création d'une structure légère de soutien avec l'établissement de calendrier d'activité à 6 mois (sorties, sport, offices religieux,)

- Une extension de la formule est en cours à Düsseldorf.

- La **Récompense**. La ville de Cologne a obtenu en 2005 à Berlin le **Prix de la Prévention pour person-**

à 52,00 €. Cela veut dire qu'un Smartphone coûte, tout compris, achat et forfait, entre 838 € et 1567 € sur 2 ans. A notre avis, d'ici peu, le marché de l'occasion va être florissant (rachat du Smartphone et du forfait Internet)... Avant d'acheter, il y a lieu de réfléchir...

3 - Autre piège auquel il faut faire très attention, les échanges Internet. Se méfier de la terminologie « Internet illimité » qui veut dire, et c'est sa seule signification, que la connexion est possible 24H sur 24, 7 jours sur 7, mais en aucun cas, ne signifie que les échanges avec Internet sont illimités en temps et en volume. Deuxième piège (et non des moindres), le volume des données émises ou reçues, via Internet, est contingenté mensuellement par votre forfait (et son prix) entre 500 Mo et 2 Go. Si vous dépassez ce quota mensuel, l'opérateur se réserve le droit de réduire le débit de votre connexion avec Internet, voire neutraliser la connexion jusqu'au début du mois suivant. En clair, cela veut dire que le surf illimité sur Internet ou les chargements de films ou vidéos depuis Internet ne sont envisageables, à ce jour, que d'une manière exceptionnelle. Par contre on peut utiliser, sans frais et sans imputation sur son quota mensuel, une liaison WI-FI (non personnalisée et sécurisée) proche de l'endroit où l'on se trouve.

4 - Surtout, quand on fait l'acquisition d'un

Smartphone, ne pas se contenter de son forfait téléphone actuel. En effet, hors les échanges classiques du téléphone (voix ou SMS), ceux du type Data, c'est-à-dire le surf et tous les fichiers, seront facturés au coup par coup et au prix fort. Réhhibitoire d'un point de vue financier.

Le monde change vite et on peut se poser quelques questions :

- qui peut utiliser pleinement toutes les possibilités de ces merveilleuses machines et sur quels critères en choisir une dans le choix pléthorique proposé?
- les gens passaient déjà beaucoup de temps devant leur PC, cela ne risque-t-il pas de devenir dramatique sur ces machines ?
- acheter un Smartphone représente un investissement non négligeable. Il faut donc bien réfléchir sur ce que l'on veut faire en faire. C'est cette utilisation envisagée qui va conditionner le choix du constructeur et le choix du forfait Internet
- est-il vraiment indispensable et utile de succomber aux attraits de l'iPhone ou ses équivalents ou ne vaut-il pas mieux se contenter d'avoir son concert en voiture avec un iPod et continuer de se servir de son PC chez soi et de son bon vieux téléphone portable ? Le débat est ouvert, mais un peu de bon sens, peut le clore rapidement.

Le Comité de rédaction



► ASSURANCE VIE : DANGER Connaissez-vous la circulaire Bacquet ?

Pour un grand nombre de Français, l'assurance vie demeure un produit mythique en matière de transmission de patrimoine. C'était trop beau et pour nos gouvernants, il fallait s'occuper activement de cette évasion fiscale. Au départ, avant 1992, cette transmission s'opérait sans droit de mutation, sans taxation des plus values, sans frais de charges sociales. Avec des taux d'intérêts attractifs, c'était le Pérou... Depuis, au fil des ans, un certain nombre de restrictions de plus en plus contraignantes ont vu le jour et le festival coercitif est loin d'être terminé. Pour preuve, depuis le 29 juin 2010, de nouvelles dispositions sont applicables sur tout règlement de succession ouvert postérieurement à cette date.

Cette circulaire « Bacquet » concerne les couples (avec ou sans enfants) mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ayant souscrits, l'un et l'autre une assurance vie au profit de son conjoint. Ces contrats sont alimentés par les revenus du ménage « communs en biens ». Au décès d'un des deux conjoints, le conjoint survivant perçoit le montant de l'assurance vie comme bénéficiaire du contrat. La

somme perçue est amputée des charges sociales et d'éventuelles retenues diverses prévues par les lois de finance, mais cette somme est exempte de droit de mutation puisque ne rentrant pas dans l'actif successoral. Cette somme devient un bien propre du conjoint survivant.

Le contrat d'assurance vie souscrit, en son temps, par le conjoint survivant au profit du conjoint décédé est automatiquement soldé par le décès du bénéficiaire et les sommes capitalisées rentrent dans l'actif successoral. Cette disposition n'est pas nouvelle mais, des directives ministérielles et décisions de justice faisaient que le contrat d'assurance vie figurait déjà dans l'actif successoral, mais ne faisait jamais l'objet de droits de mutation. C'était une tolérance passée dans les mœurs. L'administration fiscale est revenue sur cette non imposition et cette bienveillante neutralité fiscale.

En conséquence, lors du règlement de la succession, d'après la loi TEPA, et pour le conjoint survivant dispensé de droit de mutation, cette disposition est indolore, mais par contre peut coûter chers aux héritiers, si leur part dans l'actif successoral dépasse le seuil de non imposition (environ 157 000 € pour un enfant). Cette mesure va surprendre plus d'un héritier au moment d'une succession, et pour beaucoup, il est urgent de prendre les dispositions permettant de se mettre à l'abri de cette nouvelle disposition, qui encore une fois, est applicable sur toutes les successions postérieures à juin 2010. La date de souscription du contrat d'assurance vie n'intervient pas dans cette disposition. Seule la date du décès d'un des deux conjoints rentre en ligne de compte.

Première solution. Modification immédiate du contrat d'assurance vie qui précise que la souscription est conjointe entre les époux communs en biens, avec spécification des paiements à réaliser au décès du premier conjoint au profit du conjoint survivant. Le contrat automatiquement dénoué au décès du premier conjoint, ne rentre plus dans l'actif successoral. Les sommes perçues par le conjoint survivant deviennent un bien propre qui elles rentreront dans l'actif successoral lors de son propre décès. Cerise sur le gâteau, à cette souscription conjointe, on peut rajouter, devant notaire, une clause de démembrement de la clause bénéficiaire qui prévoit que le conjoint survivant garde l'usufruit du contrat (alors non dénoué) et les héritiers la nue propriété. Au décès du deuxième conjoint, les héritiers ne payent aucun droit de succession. De plus si le conjoint survivant, abusant de son usufruit, dilapide tout ou partie du capital, au décès de ce dernier, les sommes soustraites au capital de l'assurance vie viendront en déduction de l'actif successoral.

Deuxième solution. Pour les contrats souscrits, signature devant notaire et sans opposition d'enfants majeurs d'une clause de préciput permettant l'attribution de l'assurance vie au conjoint survivant avant tout partage de la communauté et hors actif successoral.

Moralité. Il est urgent de prendre rendez-vous avec votre assureur et votre notaire pour un diagnostic de vos contrats d'assurance vie.

Jean Michel WALTER

► INQUIÉTANT... SANS ÊTRE ÉCOLO...



Durant les vacances d'été, j'ai parcouru la France de long en large en voiture.

A chaque voyage, j'ai été surpris par la propreté de mon pare brise de voiture, même à l'issue de longues étapes. Il y a quelques années, de tels parcours auraient nécessité, à chaque étape, un énergique et indispensable nettoyage de pare-brise afin d'éliminer les traces du carnage de ces pauvres insectes candidats au suicide.

Corollaire de ce qui précède, les oiseaux deviennent rares. Finie la vision, tous les 2 kilomètres, des buses perchées sur les poteaux des clôtures des champs. Finies, au début de l'hiver, les invasions d'étourneaux. Il n'y a plus qu'en ville que l'on voit des proliférations de corbeaux, pigeons et de cygnes à l'abondance des rivières et étangs. A noter que pigeons et cygnes, bien que cela soit interdit, sont nourris par l'homme.

Sans être un ayatollah de l'écologie, on peut quand même se poser des questions sur la quasi disparition de la chaîne insectes-oiseaux. On lit dans la presse que certains agriculteurs souffrent de cancers provoqués par

l'usage intensif de pesticides ou engrais. Les apiculteurs constatent depuis quelques années une inquiétante mortalité dans les ruchers. Les abeilles assurent, chaque printemps, 60 % de la polinisation. Si les abeilles disparaissent à leur tour, l'humanité, à court terme, aura des soucis alimentaires.

Actuellement les experts se battent pour savoir si oui ou non la terre se réchauffe et si ce réchauffement est dû aux émanations de CO2. Les théories les plus contradictoires font débat et assurent le bonheur des media. Un constat évident, notre environnement change.

Pendant ce temps là, nos braves agriculteurs améliorent leurs rendements à l'hectare à grand renforts d'engrais. Les rendements actuels n'ont plus rien à voir avec les chiffres que l'on nous apprenait à l'école primaire. Ils sont, au minimum, doublés, voire triplés. Cet apport massif d'engrais n'est pas sans effets sur notre environnement et la disparition de la chaîne insectes-oiseaux en est l'un des effets visible. Le développement des produits « bio » est une réponse aux attentes écologiques. Les agriculteurs qui font de l'élevage ont des préoccupations identiques aux céréaliers, le plus gros le plus vite le moins cher possible, il y va de leur survie. Pauvre consommateur et tant pis pour la pollution.

Bruxelles et ses mentors Européens, pourtant prolifiques en règlements et obligations diverses, feraient bien de se pencher sur ces problèmes. La quasi disparition de cette chaîne insectes-oiseaux n'a, à ce jour, aucunes conséquences sur nos modes de vie. Qu'en sera-t-il pour nos petits enfants ?

Le Comité de rédaction

► Les aphorismes favoris de Henri Faure en 2011.

Un aphorisme est une courte sentence, souvent teintée d'humour noir, contenant une prescription. Chaque fois que vous rencontrez une difficulté existentielle, cherchez ci-dessous celui qui pourrait vous soulager. Au besoin, inventez-en d'autres ! Vous pouvez aussi chercher les auteurs.

Pour tous les âges.

« On ne connaît la vraie liberté que quand on a enfreint toutes les règles, lois et tabous » (Pour les vrais révolutionnaires ; ça passe avec l'âge !)

« Tout ce qui n'est pas interdit est obligatoire » (Pour ceux dont le conjoint est autoritaire)

« Qui a la force pour lui, fait la morale pour tous. » (voir Mugabe, Gbagbo et quelques autres)

« Enrichissez-vous. » (Qui ne rêve de le faire, depuis Guizot, Ieltsine, Deng Xiaoping...)

« L'homme heureux n'avait pas de chemise ». (Ah ! Si les Bettencourt l'avaient su, ... !)

« Si l'on ne disait que des choses utiles, le monde serait un vaste silence. » (Pour les bavards)

« Ne donnez pas de conseils à vos proches. ils seront rarement bien reçus, surtout s'ils ne sont pas sollicités » (pour les bavards autoritaires)

« Je n'aime pas travailler, mais je tolère que les autres le fassent » (pour les cossards)

« Répétez matin, midi et soir : le pire n'est jamais sûr ! » (Pour les pessimistes)

« L'homme est un être raisonnable, mais les hommes le deviendront-ils ? » (Encore un pessimiste)

« Toutes les passions viennent, comme leur nom l'indique, de ce que nous les subissons au lieu de les gouverner » (pour ceux qui cherchent une excuse à un de leur vices)

« Jupiter rend fou ceux qu'il veut perdre » (pour le jour où un ami très cher vous les brise)

« Le futur n'a de source qu'à la pointe de l'outil » (pour ceux qu'on critique pendant qu'ils bossent)

« La France a toujours cru qu'une chose dite était une chose faite » (pour ceux qui nous gouvernent)

« Je suis semblable au chien qui crie avant que la pierre ne l'atteigne » (pour les geignards)

« Un homme qui ne boit que de l'eau a un secret à cacher à ses semblables » (Ce n'est pas mon cas !)

« Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde, de mille et une manières, alors qu'il aurait fallu le transformer. » (pour ceux qui ne savent à quel penseur se vouer)

« Un intellectuel, c'est quelqu'un qui parle pour ne rien faire. » (pour ceux que BHL fatiguent)

« La peur du gendarme est le commencement de la sagesse » (est-ce encore d'actualité ?)

« Qui vole un œuf, vole un bœuf » (ce précepte est